



**8.        INFRASTRUCTURES**

- 24-197 8.1.    Adjudication – Réaménagement du parc Desrochers, phase 2 –  
Projet R-1315, lot 1
- 24-198 8.2.    Provision – Réaménagement du parc Desrochers, phase 2 –  
Projet R-1315, lot 1
- 24-199 8.3.    Attribution – Services professionnels – Surveillance des travaux de  
construction d'un parc de planches à roulettes au parc N.-P.-Lapierre –  
Projet R-1299-2, lot 3
- 24-200 8.4.    Provision – Services professionnels – Surveillance des travaux de  
construction d'un parc de planches à roulettes au parc N.-P.-Lapierre –  
Projet R-1299-2, lot 3

**9.        LOISIRS**

**10.      URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**11.      RÉGLEMENTATION**

**12.      DOCUMENTS DÉPOSÉS**

**13.      COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**14.      PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15.      LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 24-201 15.1.    Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-189**

**RATIFICATION – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COMMANDITE –  
KIA STE-JULIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie tient annuellement plusieurs événements destinés à générer des profits, dans le but de les remettre aux organismes accrédités;

ATTENDU QUE *À vos marques Sainte-Julie* est un événement annuel incontournable qui attire une foule nombreuse et permet d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE cet événement familial permet à la population de se rassembler en pratiquant une activité sportive et en favorisant les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE KIA Ste-Julie désire collaborer avec la Ville et s'associer à cette dernière en tant que commanditaire principal de cet événement, le tout conformément aux termes, conditions et dispositions prévues à la convention de partenariat et de commandite;

ATTENDU QUE les parties ont procédé à la signature de la convention lors de l'annonce du partenariat;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE ratifier la convention de partenariat et de commandite intervenue le 18 avril 2024 entre le directeur du Service des loisirs, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et KIA Ste-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-190**

#### **EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la nécessité de pourvoir le poste de contremaître à la voirie au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 29 avril 2024;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'embaucher Guy Pelletier à titre de contremaître à la voirie au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 30 avril 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-191**

#### **ADJUDICATION – SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE NORMANDIE ET DU PÈRE-MARQUETTE – PROJET R-1296**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection des rues de Normandie et du Père-Marquette;

ATTENDU QUE la réception des soumissions s'est tenue le 22 mars 2024;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 17 avril 2024;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté aux membres du conseil municipal par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1296 concernant des services professionnels d'ingénierie pour la réfection des rues de Normandie et du Père-Marquette à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Shellex Groupe Conseil inc., ayant un établissement au 1930, rue Pierre-Louis-Le Tourneux, Belœil, Québec, J3G 6S8, pour un montant de 94 681,91 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-192**

#### **PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE NORMANDIE ET DU PÈRE-MARQUETTE – PROJET R-1296**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1296 concernant des services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réfection des rues de Normandie et du Père-Marquette, à la firme Shellex Groupe Conseil inc. pour une somme de 94 681,91 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 10 %, soit 9 468,19 \$, portant la dépense autorisée à 104 150,10 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-193**

#### **ADJUDICATION – SERVICES PROFESSIONNELS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220, LOT 3**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour un contrat de services professionnels pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Desrochers;

ATTENDU QUE la réception des soumissions s'est tenue le 12 avril 2024;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 25 avril 2024;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté aux membres du conseil municipal par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 29 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

D'adjuger le contrat SI-22-220, lot 3 concernant des services professionnels pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Desrochers à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Équipements Récréatifs Jambette inc., ayant un établissement au 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, pour un montant de 96 607,74 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1315.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **24-194**

#### **PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220, LOT 3**

ATTENDU l'adjudication conditionnelle du contrat SI-22-220, lot 3 concernant des services professionnels pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Desrochers, à la firme Équipements Récréatifs Jambette inc. pour une somme de 96 607,74 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 4 %, soit 3 864,31 \$, portant la dépense autorisée à 100 472,05 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1315;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



**24-197**

**ADJUDICATION – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS, PHASE 2 –  
PROJET R-1315, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réaménagement du parc Desrochers, phase 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 avril 2024 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

D'adjuger le contrat R-1315, lot 1 relatif aux travaux de réaménagement du parc Desrochers, phase 2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc., située au 550, boulevard Guimond, Longueuil, Québec, J4G 1P8, pour un montant de 919 999,99 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1315.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-198**

**PROVISION – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS, PHASE 2 –  
PROJET R-1315, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication conditionnelle du contrat R-1315, lot 1 relatif aux travaux de réaménagement du parc Desrochers, phase 2, à l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc. pour une somme de 919 999,99 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 7 %, soit 64 400 \$, portant la dépense autorisée à 984 399,99 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1315;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-199**

**ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES AU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET R-1299-2, LOT 3**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels de surveillance de travaux de construction d'un parc de planches à roulettes au parc N.-P.-Lapierre;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat R-1299-2, lot 3 relatif à des services professionnels de surveillance de travaux de construction d'un parc de planches à roulettes au parc N.-P.-Lapierre, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Le Groupe Conseil Génipur inc., située au 1850, avenue Panama, bureau 500, Brossard, Québec, J4W 3C6, pour un montant de 96 119,10 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 10 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-200**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES AU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET R-1299-2, LOT 3**

ATTENDU l'attribution du contrat R-1299-2, lot 3 relatif à des services professionnels de surveillance de travaux de construction d'un parc de planches à roulettes au parc N.-P.-Lapierre à l'entreprise Le Groupe Conseil Génipur inc. pour une somme de 96 119,10 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 7 %, soit 6 728,34 \$, portant la dépense autorisée à 102 847,44 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



**24-201**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Mario Lemay  
Maire

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière